

**Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIÉUX
87700**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/26 EN DATE DU 04/08/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 00

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 Août 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 26 juillet 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BAYLE. BRUZAT. DUBARRY. GIROIR.

Mrs JOUHANNEAU. LAVALADE. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU CENTRE-BOURG

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2023-34 du 28 septembre 2023 attribuant la maîtrise d'œuvre aux cabinets VRDEAU et ALUPA pour le projet cité en objet,

Considérant que le projet a évolué, il y a lieu de modifier les montants initiaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'avenant n°1 pour un montant total de 10 301.90€ HT soit 7 318.80€ HT pour VRDEAU et 2 983.10€ HT pour ALUPA.
- autorise Madame le Maire à signer ledit avenant pour un montant total de 10 301.90€ H.T. soit 12 362.28€ TTC
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD,

Le secrétaire de séance,
Damien LEVEQUE



